

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Guy Mettan, Anne-Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch-Aellen, Véronique Schmied, Luc Barthassat, Guillaume Barazzone, Jacques Baudit, Mario Cavaleri, Michel Forni, François Gillet, Pascal Pétroz et Pierre-Louis Portier

Date de dépôt: 20 mars 2006

Messagerie

Proposition de motion pour un soutien à la création de crèches d'entreprise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que les besoins de garde de la petite enfance sont loin d'être satisfaits ; sur approximativement 3'000 demandes, seul les 30% peuvent être traités ;
- que deux tiers des femmes, ayant des enfants entre 0 et 4 ans, exercent une activité rémunérée ;
- que le canton ne s'investit pas suffisamment dans une réelle politique d'accueil de la petite enfance ;
- que tout doit être entrepris pour promouvoir la conciliation de la vie professionnelle des femmes et du bien-être des enfants,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la possibilité de se doter des compétences nécessaires pour soutenir et coordonner convenablement la création de crèches d'entreprise ;

-
- à étudier les modes de financement incitant les entreprises à créer des crèches ;
 - à informer les entreprises sur les avantages d'une politique du personnel orientée sur la garde d'enfants de leurs employés ;
 - intégrer les crèches dans les dérogations autorisées par la Fondation des terrains industriels.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

A l'heure où nos collectivités cherchent à promouvoir l'équité entre les sexes dans l'accès au marché du travail, la garde des enfants en bas âge vient à compliquer le quotidien des femmes actives et à créer un frein à leur (ré)intégration. La situation de pénurie que connaît notre canton au niveau des structures d'accueil de la petite enfance pousse de nombreuses mères actives à jongler entre différents modes de garde (parenté, voisins, amis, etc.), ce qui péjore tant leur situation professionnelle que le bien-être des enfants.

Pour sortir de cette situation, un souhait majoritairement exprimé par les parents est de passer d'un mode de garde individuel à un mode de garde collectif, soit de confier les petits à des crèches ou à des jardins d'enfants. Mais la demande d'accueil au sein de ce type d'institutions dépasse de très loin les places effectivement disponibles, et ce malgré les efforts consentis ces dernières années par la Confédération, le canton, la Ville de Genève et certaines communes.

Le canton de Genève ainsi que les communes se doivent de faire un effort supplémentaire pour répondre aux exigences professionnelles des parents et au besoin d'accueil de la petite enfance. Pour ce faire, il apparaît que la voie du partenariat entre le secteur public et les entreprises dans la création de crèches n'est exploitée à sa juste valeur, malgré les avantages indéniables que comporte cette solution:

- du côté du secteur public, le partage de la charge financière avec les entreprises dans l'accueil de la petite enfance pourrait, sur le long terme, contribuer à réaliser des économies substantielles et s'inscrirait dans le cadre du développement durable ;
- du côté des entreprises, la mise en œuvre d'une politique du personnel orientée sur la garde des enfants en bas âge permettrait de réaliser un potentiel d'économies supérieur aux dépenses engendrées par la perte de capital humain qu'entraîne un retrait prolongé des femmes de la vie active. Selon une étude réalisée par le seco, la création de crèches d'entreprise a un retour sur investissement estimé à 8% ;
- du côté des mères d'enfants en bas âge, la création de crèches, au sein ou à proximité de leurs lieux de travail, améliorerait indéniablement leur quotidien, leur emploi du temps et permettrait de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale ;

- du côté de la petite enfance, la création de structures d'accueil en entreprise offrirait aux enfants un cadre stable et leur donnerait accès à une socialisation adéquate, préparant leur future intégration dans le système scolaire ;
- du côté plus général de la collectivité, les apports sont également nombreux : création d'emplois pour du personnel éducatif, administratif et d'intendance, meilleur attrait des entreprises et de la région, potentiel de croissance économique plus élevé, etc.

Notre canton comporte l'avantage d'une forte présence de multinationales, grandes entreprises et d'organisations internationales, sans oublier les réseaux de PME, avec lesquelles il serait opportun de négocier un partenariat en vue de la création de nouvelles crèches.

Un tel projet nécessite un appui important de la part du canton ; c'est pourquoi il fait l'office de la présente demande à l'attention du Conseil d'Etat, qui grâce à son soutien logistique et administratif, se porterait en tant qu'un acteur rassembleur de la volonté des communes, responsables de l'accueil préscolaire des enfants en bas âge.

La création d'institutions d'accueil de la petite enfance au sein ou à proximité des entreprises est une expérience ayant déjà été mise en place avec succès au Canada et dans certains pays européens. En Suisse, le canton de Neuchâtel tend à s'inspirer de ce modèle.

A Genève, l'Association romande des crèches d'entreprise (ARCE) soutient les projets de ce type, mais l'absence d'un partenaire public important et le manque de coordination au niveau communal se révèlent flagrants. La pénurie de crèches est si importante dans notre canton que nous estimons qu'il appartient au canton de soutenir et stimuler ce genre de projets.

Dans cette optique, nous pensons qu'il serait opportun d'instaurer un réel partenariat entre le secteur public et les entreprises, dont les caractéristiques et conditions pourraient être les suivantes :

- le canton et les communes seraient chargés de la négociation avec les entreprises ;
- le canton et les communes établiraient un contrat cadre, réglementant de manière précise les modalités de ce type de collaboration ;
- des avantages fiscaux pourraient, sous certaines conditions, être accordés aux entreprises prenant part au projet ;
- la participation financière des parents à la garde de leurs enfants devrait tenir compte de leur capacité économique ;

- l'autorisation d'exploiter une structure d'accueil sera faite en fonction d'une série de dispositions réglementaires relatives au droit fédéral et cantonal, ainsi qu'aux prérogatives communales.

La pénurie de crèches constitue un frein important tant à la reprise de l'activité professionnelle des femmes qu'à un exercice cohérent d'une activité sur le marché du travail.

Avec le soutien du canton, la création de crèches d'entreprise permettrait à davantage de femmes de concilier vie active et vie professionnelle, ce dont toute l'économie pourrait bénéficier. Ce type d'institutions constituerait un support substantiel pour nos collectivités dans leur effort de soutenir l'augmentation de structures d'accueil de la petite enfance.

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver bon accueil à la présente motion.